



Cayenne, le 31 janvier 2012.

## Motion du Conseil de Surveillance

### I - Objet :

Implantation du futur commissariat de police de Cayenne sur la parcelle de terrain occupé par des bâtiments militaires jouxtant le Centre Hospitalier de Cayenne.

### II - Contexte :

Les membres du Conseil de surveillance, réunis le 26 janvier dernier, ont été amenés à réagir à la proposition formulée par Monsieur le Président de la République et relayée par les élus locaux concernant l'implantation du commissariat de police de Cayenne sur le terrain militaire jouxtant le Centre Hospitalier de Cayenne.

Cette situation risque de limiter grandement les possibilités d'extension du Centre Hospitalier de Cayenne, qui dans les cinq prochaines années devra trouver des emprises au sol pour pouvoir répondre au développement des activités sanitaires.

Sans aucunement intervenir sur le bien fondé de la création d'un nouveau commissariat de police pour la ville de Cayenne, les membres du Conseil de surveillance suggèrent aux autorités compétentes d'initier une réflexion pour que cette implantation puisse se faire sur un des deux emplacements situés autour du rond-point de la Madeleine, soit celui appartenant à l'IEDOM, soit l'autre immédiatement à côté, appartenant au Centre Hospitalier de Cayenne, chacun d'une surface de 5 000 m<sup>2</sup>.

Les membres du Conseil de surveillance suggèrent de retenir le principe de l'affectation du site militaire au Centre Hospitalier de Cayenne lors du départ des activités de ce site.

Les membres du Conseil de surveillance avaient chargé Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Cayenne d'informer Madame le Maire par courrier en date du 16 décembre 2011 que cette parcelle affectée à des activités militaires et jouxtant le Centre Hospitalier de Cayenne, était particulièrement intéressante pour le développement du Centre Hospitalier de Cayenne.

Cette antériorité du mois de décembre permet de montrer combien, les membres du Conseil de surveillance étaient préoccupés par le devenir de l'évolution de l'offre de soins du Centre Hospitalier de Cayenne d'une part, et d'autre part cette suggestion permettrait de concilier des préoccupations d'implantation du nouveau commissariat de police pour des raisons de sécurité et le développement du Centre Hospitalier de Cayenne pour répondre aux besoins de santé de la population.

Les membres du Conseil de surveillance souhaitent que leur réflexion permette de faire évoluer des positions et vous en remercient par avance.



Le Président du Conseil de Surveillance,

  
H. CONTOUT